



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1820446C

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2018-579

27/07/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes à l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DD(CS)PP - MTES - DREAL
 Administration Centrale
 Établissements d'enseignement agricole
 Établissements publics
 FranceAgriMer – ASP – INAO - ODEADOM
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes à l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Textes de référence : Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 12 novembre 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de la sélection professionnelle pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe ;

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2018-355 du 2 mai 2018 relative à l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe relevant du ministre chargé de l'agriculture est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est fixé à 9.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

L'Adjointe au Chef du Service des ressources Humaines

Laurence VENET-LOPEZ